

**PROCURATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE COLRUYT GROUP SA
DU 9 OCTOBRE 2025**

Le (la) soussigné(e)

.....
.....

Dont le domicile ou siège est établi à

.....
.....

propriétaire de actions de la SA Colruyt Group, dont le siège est
établi à Edingensesteenweg 196, 1500 Hal, et avec numéro d'entreprise 0400.378.485 (ci-
après dénommée la « Société »)

déclare désigner comme mandataire spécial :

.....
.....

pour le (la) représenter lors de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE des actionnaires,
qui se tiendra au siège de la Société établi à Edingensesteenweg 196, 1500 Hal, convoquée le
9 octobre 2025 à 10 heures.

ayant comme ordre du jour :

I. Augmentation de capital, par émission publique, réservée aux membres du personnel,
conformément à l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations.

1. Prise de connaissance du rapport du conseil d'administration du 12 juin 2025, conformément aux articles 7:179 et 7:191 du Code des sociétés et des associations, dans lequel sont consignés l'objet et la justification détaillée de la proposition d'augmenter le capital par apport en numéraire avec suppression du droit de préférence des actionnaires, dans l'intérêt sociétal, en faveur des membres du personnel de Colruyt Group qui répondent aux critères définis dans ledit rapport.

Prise de connaissance du rapport de la SRL Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises, représentée par madame Eef Naessens, commissaire de la S.A. Colruyt Group, établi le 26 août 2025, conformément aux articles 7:179 et 7:191 du Code des sociétés et des associations (pour information).

2. Proposition d'émission de maximum 1.000.000 nouvelles actions nominatives, sans mention de valeur nominale et selon les modalités décrites dans le rapport du conseil d'administration précité.

Proposition de décision : approbation de l'émission de maximum 1.000.000 nouvelles actions nominatives, sans mention de valeur nominale.

INSTRUCTION DE VOTE	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
Nombre :			

3. Fixation du prix d'émission :

Proposition de fixation du prix d'émission sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt Group SA ordinaire durant les 30 jours précédant l'assemblée générale extraordinaire qui décidera de cette émission, pouvant faire l'objet d'une décote de maximum 20 %.

Proposition de décision : approbation de la fixation du prix d'émission selon les critères susmentionnés.

INSTRUCTION DE VOTE	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
Nombre :			

4. Proposition de supprimer, dans l'intérêt sociétal, le droit de préférence de souscription à ces actions pour les actionnaires, conformément aux articles 7:191 et suivants du Code des sociétés et des associations, en faveur des membres du personnel, comme stipulé plus haut.

Proposition de décision : approbation de la suppression du droit de préférence comme stipulé plus haut.

INSTRUCTION DE VOTE	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
Nombre :			

5. Augmentation du capital

Proposition d'augmentation du capital en faveur du personnel de Colruyt Group conformément à l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations, sous la condition suspensive de souscription, par l'émission des nouvelles actions susmentionnées aux modalités précitées et au prix d'émission décidé par l'assemblée générale extraordinaire.

Proposition de fixation du montant maximal de l'augmentation possible du capital après souscription, en multipliant le prix d'émission des nouvelles actions fixé par l'assemblée générale extraordinaire par le nombre maximal de nouvelles actions à émettre. La souscription aux nouvelles actions est réservée aux membres du

personnel de la S.A. Colruyt Group et des sociétés qui y sont liées, tel que stipulé précédemment.

Le capital ne sera augmenté qu'en cas de souscription et à concurrence de celle-ci ; si le nombre de souscriptions excède le nombre maximal fixé de nouvelles actions à émettre, il sera procédé à une répartition dans le cadre de laquelle il sera tout d'abord tenu compte de la possibilité d'obtenir l'avantage fiscal maximal par membre du personnel, avant de procéder à un stade ultérieur à une réduction proportionnelle en fonction du nombre de souscriptions par membre du personnel.

Proposition de décision : approbation de l'augmentation du capital aux conditions susmentionnées.

INSTRUCTION DE VOTE	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
Nombre :			

6. Période de souscription

Proposition d'ouvrir la période de souscription le 20 octobre 2025 pour la clôturer le 19 novembre 2025.

Proposition de décision : approbation de l'ouverture de la période de souscription le 20 octobre 2025 et de sa clôture le 19 novembre 2025.

INSTRUCTION DE VOTE	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
Nombre :			

7. Autorisations au conseil d'administration :

Proposition de conférer au conseil d'administration les pouvoirs de déterminer le prix d'émission conformément aux conditions du point 3 ci-avant, d'approuver la documentation relative à l'offre, de recueillir les demandes de souscription ; de réclamer et de percevoir les apports ; de déterminer le nombre de souscriptions au terme de la période de souscription, ainsi que le montant souscrit ; de fixer le montant de l'augmentation de capital à concurrence de ce montant, dans les limites du maximum décidé par l'assemblée générale extraordinaire ; de faire constater par devant notaire la réalisation de l'augmentation de capital dans les mêmes limites, son entière libération en numéraire et la modification corrélative du montant du capital et du nombre d'actions repris à l'article 5 des statuts « Capital et nombre de titres émis » ; pour toutes ces opérations, d'exécuter les décisions de l'assemblée générale extraordinaire et, à cette fin, de déterminer toutes les modalités qui n'auraient pas été fixées par cette assemblée générale extraordinaire, de conclure tous accords et, de manière générale, de prendre toutes dispositions nécessaires.

Proposition de décision : approbation de l'octroi au conseil d'administration des pouvoirs pour les actes susmentionnés.

INSTRUCTION DE VOTE	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
Nombre :			

et lui donner pleins pouvoirs pour prendre part à tout vote ayant trait à l'ordre du jour, pour approuver tout changement apporté à cet ordre du jour, tel que toute modification éventuelle aux propositions inscrites à cet ordre du jour, pour enregistrer et signer tout procès-verbal, pour élire domicile, pour se faire subroger, et en général, pour faire tout ce qui s'avérerait utile ou nécessaire à l'exécution de la présente procuration, et promet ratification si nécessaire.

La présente procuration continuera de produire tous ses effets pour toutes les assemblées qui seraient convoquées ultérieurement en vue de décider du même ordre du jour, en cas d'ajournement parce que le quorum requis n'est pas atteint ou pour tout autre motif.

Fait à,
le

Le (la) soussigné(e),

(N.B. : dater et faire précéder la signature de la mention manuscrite « BON POUR PROCURATION »)